

## EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 7 octobre 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le sept octobre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 22f

Etaient présents: M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Sébastien BRAZ, Mme Stéphanie PERRIER, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 25 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés: Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Sandy LACROIX, M. Yvon DELCHET par M. Patrick BROQUERIE, Mme Ayse TARI par M. Bernard COMBES, M. Clément VERGNE par M. Serge HULPUSCH, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Yvette FOURNIER, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL à partir de 19h45

Etaient absents: Madame Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Madame Sandy LACROIX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

## Attribution d'une subvention à l'Association MAGELLANS

## Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant que l'association MAGELLANS a sollicité la Ville de Tulle afin qu'elle lui attribue une aide pour financer la réalisation d'un film d'animation par Antoine Jablonski, Mathieu Rouchon et des jeunes professionnels ou étudiants en cinéma,
- Considérant que ce film a été tourné dans un décor naturel à Tulle, dans l'ancienne exploitation horticole du grand-père du jeune réalisateur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**1- Décide** d'attribuer à l'Association MAGELLANS une subvention d'un montant de 500 € pour financer la réalisation d'un film d'animation tourné à Tulle.

2 - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget Ville.

**3-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site <u>www.telerecours.fr</u>

Le Maire,

Bernard COMBES

La secrétaire de séance

Sandy LACROX

Transmis au Contrôle de Légalité le : Date et ref de l'accusé de réception :

D22F\_ 07102025

0 9 OCT. 2025 0 9 OCT. 2025